

ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 12 MAI 2021

Politique emploi
et insertion professionnelle
de la ville de Lyon



LES PRIORITÉS POUR L'EMPLOI ET L'INSERTION

Dans le 4^{ème} arrondissement, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 8,4% en 2020. Le contexte reste très évolutif et incertain pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire. La programmation financière de la Ville de Lyon vise donc à soutenir les initiatives des acteurs associatifs pour améliorer les perspectives professionnelles des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion, notamment les jeunes, inactifs, handicapés, salariés étudiants.

Présentation du rapport sur la « politique emploi et insertion professionnelle de la ville de Lyon », par Matthieu Arrondeau, adjoint à l'économie de proximité et à l'emploi, lors du Conseil d'arrondissement du 4^e du 12 mai 2021.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^e du 12 mai 2021.](#)

Prochain Conseil d'arrondissement : 23 juin 2021

→ [A suivre sur la chaîne Youtube de la mairie du 4^e.](#)

MATTHIEU ARRONDEAU, rapporteur :

« Ce rapport présente la stratégie de la Ville de Lyon en matière d'emploi et d'insertion. Si le territoire lyonnais semble bien résister à la crise, le contexte que nous connaissons reste très évolutif et incertain pour l'ensemble des acteurs économiques du territoire.

Les aides de l'Etat ont certainement permis de limiter l'impact de la crise mais l'évolution du chômage est importante et touche toute la population lyonnaise de manière différenciée et l'ensemble des territoires de la Métropole : la ville de Lyon a connu une augmentation de 7,9% du nombre de demandeurs d'emploi sur l'année 2020 et touche particulièrement les personnes de moins de 25 ans ; sur le 4^{ème} arrondissement, cette évolution est encore plus forte et s'élève à 8,4%.

L'accès à l'emploi et l'insertion sociale et professionnelle sont donc au cœur de nos priorités et l'exécutif municipal est particulièrement attentif à la situation des plus fragiles. Notre stratégie s'articule autour de 4 priorités :

→ Garantir l'accès à l'emploi pour tous ;

→ Fédérer l'ensemble des acteurs de l'emploi, de l'insertion, de l'économie, mais aussi l'éducation populaire et l'enseignement. Au niveau local, au niveau du 1^{er} et du 4^{ème} arrondissement, cela s'est récemment concrétisé par l'organisation du premier Comité d'insertion, conjointement avec la Mairie du 1^{er} arrondissement, a eu récemment lieu, sous l'égide de la Maison Métropolitaine pour l'Insertion et l'Emploi et rassemblant l'ensemble des acteurs associatifs de l'emploi et l'insertion intervenant sur nos deux territoires et aussi sur le 2^{ème} ; Et les acteurs économiques à travers leurs représentations, étaient également invités.

→ Permettre à tous les lyonnaises et les lyonnais d'avoir accès à une offre de biens et de services de qualité à proximité ;

→ Faire de Lyon un territoire exemplaire en matière d'achat responsable et de consommation de ressources.

Cette programmation financière qui est présentée dans ce rapport vise à soutenir les initiatives des acteurs associatifs pour améliorer les perspectives professionnelles des citoyens, jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, salariés étudiants. En priorité en direction des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion.

En se basant sur l'expertise de la MMIE, de la Mission Locale de Lyon et l'association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale, elle a pour objectif de développer une offre d'insertion adaptée aux besoins du territoire et s'articule autour de 5 axes :

- Accueillir, diagnostiquer, aller vers les publics les publics les plus éloignés de l'emploi,
- Encourager les mises en activité professionnelle,
- Favoriser l'insertion dans les métiers de la transition écologique,
- Lever les freins à l'employabilité,
- Assurer l'égalité professionnelle et lutter contre toutes les formes de discrimination.

Au total, il est proposé de participer au financement de 37 actions déployées sur Lyon, présentées dans ce rapport, pour un montant de 617 990 €. »

Rapport 4-21-2151-117

Objet : Programmation financière 2021 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 617 990 euros

Rapporteur : MATTHIEU ARRONDEAU

Rapport adopté à l'unanimité.